



Internat Saint-Paul de Godinne

Dossier financier

Documents confidentiels à remettre à l'économat
economat@godinne.be



Calcul du quotient familial

Revenus <u>annuels</u>	Père	Mère
Pour les salariés traitement et salaire: net		
Pour les indépendants : bénéfice net de l'entreprise		
Allocations diverses : chômage, mutuelle,...		
Revenus de biens immobiliers		
Intérêts d'actions, d'obligations, d'épargne		
Allocations familiales		
Pensions, bourses,...		
Indemnités, avantages en nature ou autres revenus		
TOTAL :		

Total des revenus : A	
------------------------------	--

Charges <u>annuelles</u> déductibles	Père	Mère
Loyer de la résidence principale		
Charges hypothécaires annuelles		
Revenu cadastral indexé		
Charge annuelle d'entretien des biens mis en location (15% loyers encaissés)		
Pension(s) alimentaire(s)		
25 % du salaire du père ou de la mère vivant seul		
TOTAL :		

Total des charges déductibles : B	
--	--

Total des ressources nettes = A-B = C	
--	--

Composition de famille	Nombre		Pondération		Total
		X		=	
Parent(s)		X	1	=	
Enfant(s) aux études supérieures en kot		X	2	=	
Enfant(s) aux études supérieures externe(s)		X	1,5	=	
Enfant(s) interne(s)		X	1,5	=	
Enfant(s) externe(s) en secondaire		X	1	=	
Enfant(s) externe(s) en primaire ou maternelle		X	0,5	=	
Enfant(s) handicapé(s)		X	2	=	

TOTAL : D				=	
------------------	--	--	--	---	--

Calcul du quotient familial

Total des ressources nettes : C	
/	
Composition de famille : D	
=	
Quotient familial	

Le quotient familial n'est pas le prix de la pension mais sert uniquement à déterminer votre catégorie et donc ainsi, le prix de la pension ainsi que du complément solidaire éventuel. Le prix de la pension vous sera communiqué soit par la Direction de l'internat, soit par le service économat.



Attestation de catégorie

Document confidentiel à remettre à l'économat

Je soussignée : _____

Père(*)/mère(*)/responsable(*) de : _____

Élève inscrit en : _____

1. (*) Ayant opéré les calculs selon le formulaire de l'internat du collège, certifie en conscience et honnêteté avoir obtenu le quotient _____ et donc appartenir à la catégorie « ____ ».
2. (*) me range d'emblée dans la dernière catégorie, c'est-à-dire « b ».
3. A défaut de paiement aux échéances prévues, la facture portera de plein droit et sans mise en demeure préalable, un intérêt de 12%.
En outre, une majoration forfaitaire de 20%, avec un minimum de 50€ sera retenue. Un retard de 2 mois entraînera l'exclusion de l'internat.
4. Tout mois entamé sera considéré comme terminé et donc dû.
5. Tout départ anticipé subira une pénalité équivalente à deux mois de pension.

Fait à, le/...../.....

Certifié sincère et véritable, pour accord,

Signature du père,

Signature de la mère,

Conditions financières à l'internat

1. Caution

Lors de l'inscription de votre enfant, une caution de **350 euros** vous sera demandée. Celle-ci vous sera restituée lors de son départ de l'internat, pour autant qu'il ait terminé son année et que toutes les factures aient été réglées. **Le paiement de cette caution valide l'inscription de votre enfant à l'internat. En cas de désistement et vu le nombre limité de places disponibles à l'internat, cette caution est non remboursable.**

2. Pension

Le prix de la pension est déterminé lors de la première entrée à l'internat et est revu avant chaque nouvelle année scolaire en fonction des éventuels changements de situations financière ou familiale qui devront nous être communiqués par les parents. Ce montant est annuel et payable en 10 mensualités égales. **La 1^{ère} mensualité doit être payée pour le 20 août.** Les neuf autres se feront au moyen d'un ordre permanent ou de virements dont le montant devra nous parvenir le 5 de chaque mois (d'octobre à juin).

Tout mois entamé sera considéré comme terminé et donc dû. Seules les absences de plus de 2 semaines (pour des raisons médicales) pourront donner droit à un remboursement de la pension. Une demande écrite devra être introduite auprès de la direction de l'internat.

Tout départ anticipé subira une pénalité équivalente à deux mois de pension. L'internat ne peut être pénalisé par le renvoi d'un élève par mesure disciplinaire, pour un mauvais choix d'études ou d'école...

Une réduction est accordée aux fratries. La pension du mois de juin sera offerte à partir du 2^{ème} enfant inscrit à l'internat.

3. L'internat solidaire

L'internat solidaire est un supplément à la pension qui permet d'offrir à chacun une certaine qualité de vie, l'accès à l'infrastructure sportive et un encadrement efficace pour tous.

Cette contribution sera versée en 3 fois, au début de chaque trimestre (septembre-janvier-avril). Elle n'intervient qu'à partir de la catégorie « D ».

Le paiement de la totalité en septembre donnera droit à un escompte de 4%.

Ce montant est non remboursable en cas de départ de l'élève en cours d'année scolaire.

4. Autres frais

Les frais médicaux et de sorties seront facturés à la fin de chaque trimestre.

5. Défaut de paiement

À défaut de paiement aux échéances prévues, la facture portera de plein droit et sans mise en demeure préalable, un intérêt de 12% l'an. En outre, une majoration forfaitaire de 20% avec un minimum de 50€ sera retenue pour frais administratif.

Après le 2^{ème} rappel, le dossier sera transmis à la société de recouvrement Fidusud. Les frais de recouvrement seront à la charge du débiteur. La direction de l'internat pourra mettre fin à l'hébergement de l'élève en cas de retard de paiement de 2 mois.

Pour accord,

Signature des parents.



Données de facturation

Toutes nos factures étant envoyées par email, merci d'indiquer vos coordonnées ci-dessous :

- Mr et Mme _____
Rue _____
N° _____ Code postal _____
Localité _____
Pays _____
Email _____

OU

- Mr _____
Rue _____
N° _____ Code postal _____
Localité _____
Pays _____
Email _____

ET/OU

- Mme _____
Rue _____
N° _____
Code postal _____
Localité _____
Pays _____
Email _____

Date et signature du père

Date et signature de la mère